



**POUR VOUS PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

impecalpes.hautes-alpes.net

Protocole sanitaire

Refuge de la cime Ceillac

Juin 2020

Ce document a été adapté par nos soins pour notre établissement. Il repose sur les prescriptions gouvernementales ; leur mise en œuvre nécessite l'engagement des propriétaires et gardiens de refuge mais également celui des randonneurs qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Il s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières ;
- l'adaptation de la capacité d'accueil ;
- l'information des personnels et usagers ;

Il pourra être modifié à tout moment dès lors que des règles nouvelles en matière de gestes barrières pour lutter contre la propagation du covid19 seront édictées.

L'organisation mise en place dans le refuge entre les différents espaces (hébergement, restauration, douches et sanitaires) permet de s'assurer du concept de distanciation physique.

1/ DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

Les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains.

- Le port du masque est recommandé lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur si la distanciation physique est impossible. Un point de lavage des mains avec mise à disposition de gel hydro alcoolique est mis en place à l'entrée du refuge à l'extérieur
- la capacité du refuge sera en permanence revue en fonction des réservations de manière à respecter les règles de distanciation.

- L'hébergement sera réservé en priorité aux personnes ayant préalablement réservé – sans préjudice de la mission d'intérêt général d'assistance et de secours de l'abri ; Il en sera de même pour les réservations de repas. La capacité restauration sera également fonction du nombre d'occupants au moment au refuge. Par voie de conséquence il sera possible d'annuler
- Traçabilité des randonneurs en hébergement (suites aux inscriptions préalables des randonneurs, le responsable du groupe fournira la liste des personnes présentes au gardien, ainsi que leurs coordonnées) ;
- Affichage des préconisations sanitaires ;
- Pour une meilleure gestion des déplacements à l'intérieur des bâtiments entre les groupes et le personnel et éviter des zones de stationnement prolongé, plusieurs services de repas pourront être mise en place. De même des horaires de passage douches pourront être proposés aux différents groupes.
- La porte d'entrée du refuge et une des fenêtres de la salle principale seront laissées ouvertes le plus possible afin de permettre une bonne aération des lieux communs.

2/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES

A/ Dortoirs et Couchages

- La configuration des trois dortoirs du refuge de la cime sera ajustée pour respecter les règles de distanciation physique. On privilégiera au maximum la règle : « Un groupe - Un dortoir ». Si les groupes sont de petite taille alors ils pourront être mixés dans les dortoirs à condition de respecter la distanciation (neutralisation de certaines couchettes).
- Chaque matelas sera équipé d'un drap housse et d'un oreiller avec taie lavés après chaque usage dans les conditions recommandées (minimum 30 minutes à 60 degrés).
- Chaque randonneur devra venir muni de son sac de couchage ou d'une housse de couette auquel cas le refuge pourra lui prêter une couette. (Solution préférée par le refuge pour limiter les risques de punaises de lits). En cas d'oubli du randonneur le prêt d'une couette avec housse de couette sera possible mais facturé.
- Décalage des heures de lever par groupe si nécessaire en fonction du nombre d'occupants. Possibilité de petit déjeuner en extérieur (terrasse refuge ou terrasse du haut) si la météo le permet.
- Pour permettre une aération maximale et organiser le nettoyage des dortoirs en respectant les délais préconisés, les nouveaux arrivants ne pourront accéder à leur dortoir qu'à partir de 17H (si le dortoir était occupé la nuit précédente). Les dortoirs devront être libérés avant 9h30. Les occupants, à la fin de leur séjour devront enlever leurs draps et taie d'oreiller, les placer dans les contenants fermés placés à cet effet et ouvrir la fenêtre du dortoir avant de le quitter.
- Un nombre limité de crocs sera mis à disposition des clients afin d'en assurer le nettoyage après chaque usage.

B/ Restauration

- Une terrasse supplémentaire a été aménagée afin de privilégier le service à l'extérieur.
- Une table a été retirée à l'intérieur afin de permettre la distance entre les tables. Il est alors possible de réserver une table à chaque groupe, donc chaque dortoir. Le refuge accueille également des convives juste en restauration. Cette possibilité sera adaptée et revue chaque

jour en fonctions du nombre d'occupants du refuge. La réservation préalable avec fixation d'horaire devient quasi indispensable.

- Pour les repas des groupes en salle, une desserte sera mise à disposition afin de permettre à une personne du groupe d'y entreposer la vaisselle utilisée : assiette et verres entassés, un récipient avec liquide de nettoyage pour les couverts, une poubelle de table pour les déchets table... ceci afin de limiter les déplacements entre les personnes et faciliter le service.

- Le nettoyage des tables sera assuré après chaque service ;

C/ Nettoyage et désinfection des locaux

- Un nettoyage quotidien sera effectué, y compris interrupteur, poignées, etc. Le refuge mettra à disposition de quoi nettoyer les sanitaires après usage.

- le randonneur est invité à respecter l'organisation mise en place pour l'utilisation des sanitaires collectifs.

- Du savon pour le lavage des mains est mis à disposition dans la salle de bain.

D/ Mesures spécifiques pour les gardiens et les salariés

- Mise à disposition de matériel de protection sanitaire (masques, visières, gants, thermomètres) ;

- Respect des mesures barrières avec les randonneurs et clients à l'accueil, au service des repas et dans les dortoirs.

3/ OBLIGATIONS DES USAGERS ET RANDONNEURS

Chacun est responsable de sa santé, aussi la prévention du risque Covid passe par la responsabilisation, le bon sens et le respect de tous.

Chaque randonneur devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydroalcoolique et masque, même si du matériel est prévu par le refuge.

Le randonneur sera forcément amené à avoir un comportement responsable et sa participation active est indispensable (débarrassage du linge de lit, nettoyage sanitaire après usage, respect des règles établies ...) pour permettre la survie du refuge tout en limitant le risque Covid.

Un vrai travail d'équipe !

Par ailleurs chaque usager devra signer une CHARTE des règles et bonnes pratiques (PJ). Cette chartre signée sera renvoyée par mail au moment de la réservation obligatoire.



impec' ALPES

HAUTES ALPES

**GESTES SÛRS
ET BONNE DISTANCE
POUR VOUS PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

**ENSEMBLE
RESPECTONS
AU QUOTIDIEN**

5 GESTES BARRIÈRES



1

SE LAVER les mains fréquemment et correctement avec de l'eau et du savon ou un gel hydroalcoolique



2

TOUSSER ou **ÉTERNUER** dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique



3

JETER son mouchoir à usage unique, ses gants et son masque dans une poubelle



4

RESPECTER la distance sociale préconisée en restant à plus d'un mètre de distance les uns des autres



5

SALUER sans se serrer la main ni s'embrasser



Agence de Développement des Hautes-Alpes

impecalpes.hautes-alpes.net